



PÔLE RESSOURCES REGIONAL **"RECHERCHE & INTERVENTION SOCIALE"**

En collaboration avec l'ARDL PACA et l'ANCPA

ATELIER COOPERATIF DE RECHERCHE ACTION TERRITORIAL **« RURALITE, PRECARITE ET INTERVENTION SOCIALE »**

Compte-rendu synthétique de l'atelier du 27/05/2011

L'objectif de cette deuxième réunion du groupe de travail thématique « Précarité, ruralité et intervention sociale » était de recueillir le point de vue des acteurs institutionnels (Etat, Collectivités locales, et administrations de sécurité sociale) afin de mieux cerner les spécificités éventuelles de l'intervention sociale en milieu rural.

1. La recherche de l'efficacité dans l'utilisation des fonds publics compromet l'intervention dans les territoires à faible densité de problématiques

Les logiques de rationalisation qui sous tendent la recherche de l'efficacité dans l'utilisation des fonds publics s'inscrivent dans des référentiels qui s'avèrent peu adaptés au traitement des problématiques sociales telles qu'elles se manifestent en milieu rural.

Dans les territoires ruraux, les projets susceptibles d'être mis en place pour répondre aux problématiques des publics vulnérables n'ont souvent pas la taille critique requise pour bénéficier d'aides publiques que l'on va préférentiellement concentrer sur un nombre limité d'actions. Ceci afin d'éviter tout effet de dilution ou de saupoudrage et dans l'espoir de donner une efficacité maximale aux moyens mobilisés. Ce faisant, on prive bon nombre de microprojets du soutien qui leur est souvent indispensable.

2. Des logiques d'acteurs factrices d'inégalités territoriales dans l'accès à l'offre de services sociaux et médico-sociaux

L'équilibre économique et financier des établissements et services sociaux et médico-sociaux est souvent tributaire d'effets de seuil. La nécessité de disposer d'une offre de services à même de répondre aux exigences de qualité requises et aux prescriptions des cadres réglementaires contraint d'organiser l'activité suivant des modalités qui ne garantissent la couverture exhaustive des territoires qu'au prix du renoncement à la proximité.

Ainsi en est-il pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, leur taille critique qui jusqu'au début des années 2000 était évaluée à 60 personnes est aujourd'hui estimée à 80 personnes. La localisation des équipements s'en trouve à terme fatalement impactée.

Les services d'aide à domicile sont eux-aussi confrontés dans l'organisation de leur activité à des contraintes fortes. Les temps de déplacements des aides à domicile sont souvent prohibitifs du fait de la dispersion géographique des bénéficiaires et les équilibres économiques s'en trouvent souvent fragilisés voire compromis. Il existe dans les départements alpins de véritables "zones blanches" en matière d'aide à la personne et cela complexifie considérablement le traitement des problématiques des personnes âgées et/ou dépendantes.

3. Polyvalence et coopération : des outils de compensation du "handicap territorial" aux possibilités limitées

Le partenariat inter institutionnel est indispensable à la construction de l'intervention sociale en milieu rural. Il permet d'améliorer la qualité et l'efficacité du maillage des territoires. La faculté pour un même acteur de pouvoir investir différents champs de l'intervention sociale (personnes âgées, personnes en situation de handicap, petite enfance, insertion sociale et professionnelle, accès aux soins et éducation à la santé, éducation populaire...), en s'appuyant sur des équipes pluridisciplinaires et en travaillant la transversalité des dispositifs, permet à chacun d'entre eux de s'inscrire dans des partenariats protéiformes et de faire ainsi valoir des complémentarités qui favorisent l'accès des populations aux droits et aux services. Les maisons de santé, les MARPA, les micro-crèches, le réseau gérontologique, les maisons des solidarités sont autant de structures ou de dispositifs qui œuvrent au maillage des territoires et à la mise en synergie des actions et des moyens.

Mais ces dynamiques partenariales de l'aveu même de certains de leurs protagonistes restent souvent fragiles et relèvent parfois du "bricolage". Elles ne doivent pas masquer la rareté des moyens mis à disposition des opérateurs. Les acteurs de l'animation globale – les centres sociaux comme les MJC – rencontrent des difficultés grandissantes dans l'exercice de leur mission. Les maisons familiales et rurales qui sont des acteurs essentiels de la formation en milieu rural sont dans des situations souvent préoccupantes et bon nombre d'entre elles ont cessé toute activité au cours des dernières années.

4. Des problématiques sociales marquées par le jeu des stratégies résidentielles

Une des spécificités des enjeux de l'intervention sociale en milieu rural tient à la particularité du rapport au territoire qu'y développent les populations résidentes. Les soldes démographiques – du fait notamment de la contribution qu'y apporte leur composante migratoire - sont désormais partout positifs et cela a souvent pour corollaire une augmentation des situations de précarité et de vulnérabilité.

L'absence de mobilité ou la volonté de vivre au pays, notamment quand elle est observée chez les plus jeunes, devient fréquemment un frein à l'insertion professionnelle. Les marchés locaux de l'emploi sont en effet souvent dans l'impossibilité de pouvoir répondre aux souhaits visant à s'employer ou à travailler localement que portent ces stratégies résidentielles.

Les néo ruraux venus vivre l'expérience de la ruralité – surtout s'ils n'ont pas de projet de vie fermement établi – se trouvent souvent démunis pour affronter l'adversité. Il n'est pas rare que la précarité professionnelle les enferme dans une spirale d'exclusion et qu'elle complexifie leur problématique personnelle (dislocation de la cellule familiale, difficulté d'accès aux soins et du maintien dans le logement...). De plus, lorsque ces situations sont portées à la connaissance des travailleurs sociaux et que ces derniers sont en position de pouvoir mettre en place une action d'accompagnement, elles sont souvent installées de longue date et donc plus complexes à traiter. Tout semble souvent se passer comme si l'éloignement à l'offre de services nourrissait une forte propension au non-recours.

Les personnes issues du territoire (celles qui y ont vécu) bénéficient de réseaux de solidarité et de proximité qui souvent font défaut à d'autres : les néo ruraux ou les propriétaires de résidences secondaires venus vivre leur retraite en milieu rural. Le grand âge arrivant, le maintien à domicile est souvent plus facile à envisager pour les premiers parce que précisément, ils sont en mesure de mobiliser leur entourage tandis que les seconds voient leur vulnérabilité s'accroître fortement lorsque les premiers signes de la dépendance se manifestent.

5. Inscrire l'intervention sociale dans une logique de développement local

En milieu rural, plus qu'ailleurs, la question de l'intervention sociale et des politiques de cohésion sociale renvoie à la problématique du développement des territoires. Il est important de raisonner de façon globale et de sortir des logiques d'action que produit la segmentation du champ de l'intervention publique.

Il faut réinterroger les mécanismes de production de la cohésion sociale et de la solidarité dans les territoires. Il faut développer une ingénierie sociale à même de forger un nouveau référentiel pour l'action sociale et capable de promouvoir des éléments de solution fondés sur des maillages de territoires et des réseaux d'acteurs déjà existants.

L'enjeu est de faire la démonstration aux yeux des décideurs publics que le soutien aux microprojets constitue souvent une contribution décisive au traitement des problématiques sociales et que leur impact va fréquemment au-delà de leur seul objet social.

A court terme, il est important pour les acteurs institutionnels de pouvoir disposer d'un diagnostic partagé sur l'état des "forces en présence" (les ressources vives du territoire) et d'être en mesure de capitaliser les retours d'expérience en provenance du terrain. Dans cette perspective, le concours des conseils de développement des différents pays (au sens des lois sur l'aménagement et le développement (durable) des territoires) des départements alpins pourrait être utilement envisagé.